

AFFICHAGE

CORONAVIRUS OU COVID-19 (le 3 Mars 2020)

Contexte : La France est actuellement touchée par l'apparition d'un coronavirus appelé Covid-19. Dans un contexte évolutif et à titre de prévention, il convient d'appliquer les précautions d'usage décrites ci-dessous.

Quels sont les risques ? Il y a un risque de pandémie virale pouvant toucher tous les pans de la population, et donc potentiellement les salariés de l'entreprise. Ce coronavirus se transmet par projections (toux, éternuements) et par contact. Sur certaines surfaces il peut rester actif de 3 heures à 9 heures selon différentes sources.

Quels sont les principaux symptômes ? Ils peuvent être variés et similaires à la grippe saisonnière. Il s'agit de fièvre à partir de 38°, de différents signes respiratoires, toux, éternuements, maux de tête, fatigue, courbatures....

Comment se comporter au quotidien de façon préventive ?

- Lavage fréquent des mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans des poubelles à couvercles si possible ;
- Limitation des contacts physiques ;
- Ne plus serrer la main ou faire la bise à ses collègues ;
- Si une personne présente certains symptômes, l'isoler et lui fournir un masque dit chirurgical si possible ;
- Masques de protection à disposition des salariés présentant certains symptômes, si possible ;
- Toutes précautions de bon sens ;

Comment adapter la vie dans l'entreprise ?

- Aérer les locaux le plus possible ;
- Si les locaux sont climatisés laisser entrer l'air extérieur et arrêter le recyclage si possible ;
- Limiter les réunions, l'utilisation d'ascenseur, les rassemblements, postes de travail distants de plus d'un ou deux mètres ;
- Privilégier le télétravail dans la mesure du possible ;
- Nettoyage fréquent des poignées de portes, téléphones, objets ou meubles en contact avec les mains ;
- Laver correctement la vaisselle en cas de prise de repas dans l'entreprise ;
- Informer le personnel de nettoyage des précautions à prendre ;
- Toutes précautions de bon sens ;

Que faire en cas de coactivité avec une entreprise extérieure (Entreprise de propreté notamment) ?

- Mise en place d'un plan de prévention.

Où et à qui se renseigner pour plus d'informations ?

- Pour toute question concernant votre état de santé (survenue de fièvre ou de signes respiratoires), la personne doit s'isoler et rester chez elle, puis contacter le **Samu-Centre 15** et ne pas se rendre aux urgences.
- Pour toute question concernant le coronavirus et n'étant pas lié à votre état de santé, appelez gratuitement le 0800 130 000

Informations et recommandations sur le port du masque chirurgical ou d'un masque dit FFP2 :

- Selon les autorités, le port du masque chirurgical est recommandé pour les personnes malades en cas de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) et pour certaines personnes en contact. Il empêche la personne malade de contaminer une personne non malade par voie aérienne.
- Le port de ce type de masque par la population non malade afin d'éviter de contracter le coronavirus n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée. Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, les "mesures barrières" sont efficaces.
- Le port d'un masque de type FFP2 est recommandé uniquement pour les professionnels qui prennent en charge et ont un contact direct avec les cas infectés dans le cadre des procédures de prise en charge spécifiques.

Dans l'entreprise :

Si vous souhaitez utiliser des masques FFP2 au sein de l'entreprise et que vous en possédez en interne, les salariés qui les utilisent, s'ils sont malades, ne peuvent pas contaminer les non malades et les non malades qui utilisent ces masques ne peuvent pas être contaminés.

Précautions d'utilisation du masque :

- Que vous utilisiez des masques chirurgicaux ou FFP2 certaines précautions d'utilisation sont nécessaires. Il faut se laver correctement les mains avant et après toute manipulation. Il convient de les positionner correctement en suivant la notice, notamment en appliquant le masque afin de lui faire épouser au mieux la partie du visage concernée.
- Après utilisation, il est impératif de ne pas toucher la partie protectrice du masque avec les mains. Il convient de l'ôter en ne touchant que les parties servant à la fixation de celui-ci (élastique ou lacet).

*AviséConseil – SARL au capital de 5 000 € - RCS Meaux 828 567 503 - 22 rue Pierre Mendès France – CS 10253 Torcy – 77202 Marne la Vallée Cedex 1
Site internet : www.aviseconseil.com*

*Juristes enregistrés auprès de la DIRECCTE Ile de France, en tant qu'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) sur le territoire national.
Enregistrement délivré au titre de la compétence suivante : Domaine technique et organisationnel, Spécialité santé, sécurité au travail.*